



HAL
open science

L'expérience culturelle au sein des réseaux d'Itinéraires culturels du Conseil de l'Europe. Régime de patrimonialisation versus logiques d'acteurs.

Isabelle Brianso, Nolwenn Pianezza

► To cite this version:

Isabelle Brianso, Nolwenn Pianezza. L'expérience culturelle au sein des réseaux d'Itinéraires culturels du Conseil de l'Europe. Régime de patrimonialisation versus logiques d'acteurs.. Marie-Sylvie Poli. Chercheurs à l'écoute. Méthodes qualitatives pour saisir les effets d'une expérience culturelle., Presses de l'Université du Québec, pp.155-172, 2020, 9782760554238. hal-03517060

HAL Id: hal-03517060

<https://hal.science/hal-03517060>

Submitted on 26 Jan 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Chapitre 9

L'EXPÉRIENCE CULTURELLE AU SEIN DES RÉSEAUX D'ITINÉRAIRES CULTURELS DU CONSEIL DE L'EUROPE RÉGIME DE PATRIMONIALISATION VERSUS LOGIQUES D'ACTEURS

Isabelle Brianso et Nolwenn Pianezza

Les Itinéraires culturels du Conseil de l'Europe font l'objet d'une patrimonialisation récente (Berti, 2012; Severo, 2018; Gaillard, 2015, 2018; Brianso et Rigat, 2019). Ils participent, par ailleurs, à l'approche définitionnelle ascendante de la notion de « patrimoine européen » en tant que ressources partagées par les acteurs (bénévoles, associations, collectivités territoriales, touristes, etc.) des territoires labellisés. Objets culturels polymorphes, les itinéraires se présentent comme des traces ou témoignages mémoriels de paysages matériels, immatériels et naturels issus d'une activité humaine séculaire — chemin de pèlerinage (Saint-Jacques de Compostelle), sentier naturel (Robert Louis Stevenson), ensemble de monuments (sites clunisiens), route commerciale (vin, huile d'olive) ou figure politique (Charlemagne, Napoléon). Ils mettent en question les formes, les représentations, les circulations et les dynamiques patrimoniales tant de la part des institutions que des acteurs de territoires transnationaux en quête d'imaginaires européens et touristiques. Dans le cadre de cet article, nous proposons d'étudier l'expérience culturelle (Tornatore, 2019) des acteurs d'un Itinéraire culturel selon une forme spécifique de patrimonialisation (Davallon, 2015) qui, selon nous, caractérise cet objet culturel labellisé

par le Conseil de l'Europe. Cette approche révèle, par ailleurs, les dynamiques internes de fonctionnement d'une structure culturelle (fédération européenne) en tant que réseau de membres. En effet, nous faisons l'hypothèse que l'acteur membre s'engage dans une patrimonialisation (Davallon, 2006) en réseau à l'échelle nationale (pays) et européenne, selon des logiques d'appartenance (adhésion) motivées par des intentions individuelles et collectives que nous souhaitons étudier. Autrement dit, nous tenterons de répondre aux questions de recherche suivantes : sur quelles spécificités un régime de patrimonialisation en réseau repose-t-il ? Existe-t-il un ou plusieurs profils d'acteur membre qui déterminent un tel fonctionnement en réseau ? Quels jeux d'acteurs caractérisent cet objet culturel, polymorphe et européen ? Mais aussi, quelles expériences culturelles en retirent-ils en tant que membre ? Et comment les récits d'expériences culturelles précisent-ils des biographies d'acteurs propres à éclairer leurs identités, leurs carrières de membres et les dynamiques relationnelles du réseau ?

D'un point de vue méthodologique, nous appuyons notre réflexion théorique sur une enquête qualitative (questionnaire, entretiens) réalisée lors d'un travail empirique auprès d'un échantillon de membres de la Fédération européenne des sites clunisiens (FESC) inscrits à l'assemblée générale annuelle, organisée en Italie du 24 au 28 avril 2019. Cette enquête avait pour objectif d'approfondir l'étude du tissu des membres de cette fédération d'acteurs et leur engagement culturel, au-delà des simples aspects administratifs. Une population de 86 membres (dont le personnel de la FESC) a participé à cet événement italien, soit un panel significatif pour le but de cerner les identités plurielles de membres qui témoignent d'expériences culturelles vécues au sein de cet organe de gouvernance, puis de collecter quelques récits individuels quant au sens symbolique et institutionnel porté par leur adhésion. Enfin, nous analysons la posture du chercheur en sciences humaines et sociales quant à l'étude empirique de cet objet culturel et des choix méthodologiques impartis.

9.1.

LES ITINÉRAIRES CULTURELS DU CONSEIL DE L'EUROPE : CONTOURS DU RÉGIME DE PATRIMONIALISATION EN RÉSEAU

Les Itinéraires culturels du Conseil de l'Europe (ICCE) s'inscrivent dans une dynamique politique dont le dessein est de construire une identité culturelle et patrimoniale européenne qui puise ses origines auprès d'une mosaïque d'acteurs de la société civile. Bien que lancés en 1987 par le Conseil de l'Europe, ces objets culturels sont longtemps

restés invisibles des politiques patrimoniales européennes et nationales. Il convient néanmoins de rappeler que les ICCE présentent une relative complexité d'interprétation (Berti, 2012) dans la mesure où ils reposent sur des projets d'excellence certifiés par le Conseil de l'Europe¹. En outre, certains auteurs (Berti, 2012; Gaillard, 2015, 2017, 2018; Severo, 2018) montrent par leurs travaux une réelle difficulté à circonscrire cet objet culturel en vue d'en poser une définition, et ce, en raison de deux postures divergentes (gouvernance, acteurs).

Tout d'abord, le Conseil de l'Europe propose une définition théorique, juridique et généraliste qui consiste à délimiter la nature des projets pouvant prétendre à une certification. Ainsi, l'institution politique considère qu'un Itinéraire culturel doit être entendu comme un «projet de coopération culturelle, éducative, patrimoniale et touristique visant à développer et promouvoir un itinéraire ou une série d'itinéraires fondés sur un chemin historique, un concept, une personne ou un phénomène culturel de dimension transnationale présentant une importance pour la compréhension et le respect des valeurs européennes communes²» (Conseil de l'Europe, 2013).

Précisons qu'en 2019, le Conseil de l'Europe a certifié 38³ itinéraires selon des critères institutionnels d'évaluation répondant à la définition proposée précédemment par cet organe de gouvernance. Il en ressort une pluralité de formes patrimoniales que nous souhaitons analyser selon la typologie des trois ensembles développés par Gaillard (2017). En premier lieu, les «itinéraires linéaires» renvoient à l'archétype de cet objet culturel contemporain: «[I]l faut [en] comprendre les itinéraires classiques, ou du moins ce qu'évoque le terme *itinéraire*, c'est-à-dire des chemins, des voies, dont le tracé est continu et que l'histoire a fixés comme chemin, souvent de pèlerinage» (Gaillard, 2017, p. 72).

1. «Les Itinéraires culturels du Conseil certifiés de l'Europe et les réseaux candidats font l'objet d'une évaluation pour obtenir la certification "Itinéraire Culturel du Conseil de l'Europe" délivrée par le Conseil d'administration de l'Accord partiel élargi sur les Itinéraires culturels (APE) qui est composé de représentants de chaque État membre de l'APE» (Conseil de l'Europe, 2013, <https://search.coe.int/cm/Pages/result_details.aspx?ObjectID=09000016805cdaea>, consulté le 8 septembre 2020).
2. Extrait de la résolution CM/RES(2013)66 confirmant l'établissement de l'Accord partiel élargi sur les Itinéraires culturels (APE) et adoptée par le Comité des ministres du Conseil de l'Europe le 18 décembre 2013.
3. Les 38 Itinéraires culturels certifiés par le Conseil de l'Europe en 2019 sont: Chemins de Saint-Jacques de Compostelle, La Hanse, Route des Vikings, Via Francigena, Itinéraires de l'héritage al-Andalus, Route des Phéniciens, Route du fer dans les Pyrénées, Voies européennes de Mozart, Itinéraire européen du patrimoine juif, Itinéraire Saint-Martin de Tours, Sites clunisiens en Europe, Routes de l'olivier, Via Regia, Transromanica, Iter Vitis, Route européenne des abbayes cisterciennes, Route européenne des cimetières, Chemins de l'art rupestre préhistorique, Itinéraire européen des villes thermales historiques, Itinéraire des Chemins de Saint Olav, Route européenne de la céramique, Route européenne de la culture mégalithique, Sur les pas des Huguenots et des Vaudois, Atrium, Réseau Art Nouveau Network, Via Habsbourg, Itinéraire des empereurs romains et du vin du Danube, Itinéraires européens de l'Empereur Charles V, Destination Napoléon, Sur les traces de Robert Louis Stevenson, Villes fortifiées de la Grande Région, Routes des Impressionnistes, Via Charlemagne, Route du Rideau de fer, Route de la Libération de l'Europe, Route européenne du patrimoine industriel, Destinations Le Corbusier: Promenades architecturales, Chemins de la Réforme.

Selon cette première catégorie, nombre d'itinéraires furent créés à partir de routes ou de chemins historiques fréquentés par les pèlerins, dont les célèbres Chemins de Saint-Jacques de Compostelle, qui incarnent un idéal symbolique de circulation humaine à l'échelle européenne, du Moyen Âge à aujourd'hui. Cet itinéraire s'inscrit dans un processus que nous qualifions d'«hyper-patrimonialisé», en raison principalement d'une reconnaissance patrimoniale mondialisée (Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture [UNESCO], Conseil de l'Europe) et d'un attrait touristique dense (Jacobi, 2017), qui a fixé dans l'imaginaire collectif une représentation archétypale, immatérielle et mémorielle de la notion de «chemin» (Santos, 2017) et en prolongement de celle d'«itinéraire».

Puis, Marie Gaillard propose une seconde catégorie dénommée «itinéraire de sites» qui, selon elle, renvoie à «un ensemble de lieux en Europe reliés par une thématique patrimoniale commune, qu'elle soit historique, culturelle ou architecturale» (2017, p. 72). Parmi les 38 ICCE, nous relevons une série d'itinéraires monastiques (sites clunisiens, abbayes cisterciennes) constitués en réseau de sites géolocalisés à l'échelle européenne, comprenant toute trace matérielle (ruine, vestige, ensemble archéologique, etc.) reliée par un réseau de dépendances monastiques bénéficiant d'une documentation et de savoirs historiques. Notons que la qualification de site pointe un glissement sémantique (Brianso, 2018) vers un autre label à rayonnement international, à savoir celui découlant de la Convention du patrimoine mondial de l'UNESCO (1972). Au-delà des sites monastiques, cette seconde catégorie englobe d'autres types d'itinéraires, notamment ceux présentant des caractéristiques similaires d'un point de vue matériel, comme l'itinéraire «Atrium – Architecture des régimes totalitaires du XX^e siècle dans la mémoire urbaine de l'Europe» ou «Route européenne des cimetières».

Enfin, le troisième type est qualifié d'«itinéraires combinés», définis par Gaillard comme «des itinéraires qui combinent à la fois des lieux et des chemins, ou bien qui agglomèrent des ensembles qui ne sont pas simplement des lieux» (2017, p. 72). En d'autres termes, ces itinéraires croisent plusieurs éléments de patrimoine (lieu, œuvre, objet, lien social, partage citoyen, etc.) qui seraient liés à des valeurs tissées au cœur de la construction d'un idéal de portée européenne. Cette triade définitionnelle qui caractérise la notion d'«itinéraire» proposée par Gaillard (2017) relève de l'observation des dynamiques de projets portés par des acteurs qui ont conduit à leur certification auprès du Conseil de l'Europe. Cette typologie, bien que pertinente par ses regroupements, ne s'attarde cependant pas directement sur les formes de patrimoine (matériel, immatériel, naturel), mais bien sur les projets des itinéraires et ce qu'ils recouvrent. Cette démarche tendrait, selon nous, vers une définition de la notion d'«itinéraire culturel» qui relèverait d'un statut patrimonial hybride, traditionnellement fondé

sur la notion de « patrimoine matériel », mais que nous souhaitons approfondir selon l'approche des régimes de patrimonialisation proposés par Davallon en tant que « façon spécifique de produire du patrimoine » (2015, p. 19). En effet, selon Jean Davallon, « [l]e patrimoine peut être considéré comme un statut reconnu par des personnes qui, pour diverses raisons, s'estiment être dépositaires d'objets qu'elles n'ont pas produits et auxquels elles accordent un intérêt tel qu'elles estiment qu'il convient de les garder pour les transmettre, alors même qu'il y a eu rupture, réelle ou symbolique, dans la transmission » (2015, p. 22).

Ce postulat théorique est à rapprocher de la patrimonialisation du point de vue de la logique sociale (Rautenberg, 2003) afin de « faire » construire la valeur patrimoniale, ou la patrimonialité, par le groupe social dont l'objet de patrimoine est issu. En ce sens, le patrimoine désigne un « capital de ressources spécifiques, singulières, destinées à assurer la perpétuation du groupe tout en alimentant une dynamique collective propre » (Rautenberg, 2003, p. 20).

Le projet d'itinéraire en tant qu'objet culturel s'insère donc dans un processus de patrimonialisation qui selon l'approche communicationnelle s'adosse à la mémoire collective (Tardy et Dodebei, 2015) entendue comme un « ensemble de savoirs [...] transmis à l'intérieur d'un groupe social par les membres du groupe eux-mêmes » (Davallon, 2015, p. 22). En d'autres termes, les savoirs sont collectés et organisés dans un itinéraire par les acteurs locaux en vue d'être transmis : ils semblent donc incarner un rôle majeur dans l'écriture de cet objet d'étude. En effet, l'approche ascendante orchestrée par la gouvernance nous amène, quant à elle, à confronter l'éclairage définitionnel de la notion d'itinéraire à une seconde posture, celle des acteurs qui témoignent d'une diversité de profils, bien qu'issus de la société civile.

Gaillard nomme les acteurs « porteurs de projets » qui, selon elle, se « regroupent au sein d'associations ou de fédérations d'associations des collectivités locales, des universités, des musées, des entreprises – tous types possibles de personnes morales ou publiques » (2017, p. 72) et qui sont eux-mêmes intégrés à un réseau en lien avec un Itinéraire culturel certifié par le Conseil de l'Europe. Cette typologie d'acteurs fonctionne grâce à une administration de gestion (association, fédération, etc.) et à un tissu de membres que nous étudierons à travers l'exemple de la Fédération européenne des sites clunisiens (FESC) en deuxième et troisième sections de ce chapitre.

Les acteurs des Itinéraires culturels jouent donc une fonction pivot dans la construction de la notion d'itinéraire, non plus selon une approche politique mais par la fabrique de sens qu'ils portent auprès d'éléments de patrimoine incarnant un itinéraire. Autrement dit, les acteurs repèrent, inventorient puis patrimonialisent les objets reliés à un itinéraire par la voie du réseau, car « ils opèrent déjà dans leurs

domaines respectifs, aussi bien la culture, la recherche, l'éducation, le patrimoine, l'environnement, l'aménagement du territoire, le tourisme, etc.» (Gaillard, 2017, p. 72). Cette dynamique en réseau par l'expérience culturelle de terrain des acteurs organise, selon nous, les articulations et la mise en œuvre des Itinéraires culturels selon un mode de régime de patrimonialisation spécifique, celui de la patrimonialisation en réseau, que nous souhaitons préciser.

C'est donc la notion de «réseau» déclinée sous un large spectre sémantique (chemin, route, site, itinéraire, *via*) qui détermine les Itinéraires culturels au-delà du caractère transnational (nord, sud, est, ouest) retenu par le Conseil de l'Europe. Jean-Pierre Wolff (2004) analyse la notion de «réseaux culturels» selon des dynamiques urbaines de partage de projets et d'expériences. D'après lui, les «réseaux culturels sont à la croisée des chemins entre les stratégies de différents acteurs appartenant aux cercles – économique, politique, administratif, idéologique, relationnel, voire affectif – et qui interviennent à divers degrés dans la politique culturelle des collectivités» (Wolff, 2004, p. 99). Ainsi, les Itinéraires culturels pourraient aisément être qualifiés de réseaux culturels au sens de Wolff sans que soient dénaturées les dynamiques patrimoniales mises en place par la pluralité d'acteurs européens œuvrant à leur reconnaissance. Pourtant, nous faisons l'hypothèse que c'est la mise en patrimoine (patrimonialisation) qui spécifie la notion de réseau appliquée aux ICCE entendus «[c]omme une opération de production d'événements, de pratiques ou de dispositifs culturels singuliers permettant la transmission dans le temps d'objets et/ou de pratiques accompagnés de leurs significations sociales, autrement dit de savoirs, d'expériences et de valeurs» (Davallon, 2015, p. 24).

Dans ce contexte, nous précisons notre démarche empirique pour analyser ces formes patrimoniales conçues en lien avec un réseau d'acteurs (membres) dotés d'expériences culturelles multiples. L'expertise des acteurs repose sur une expérience culturelle, au sens d'un capital partagé grâce à leurs parcours professionnels et aux échanges construits au sein d'un réseau de membres, dans le but d'obtenir ou de renouveler une certification européenne basée sur des critères d'évaluation établis dans le cadre de l'Accord partiel élargi sur les Itinéraires culturels⁴ (APE). Ce cadre n'est pas sans soulever un certain nombre de questionnements méthodologiques de la part du chercheur qui construit une enquête qualitative sur un terrain international (Europe). Un numéro thématique de la revue *Netcom* consacré aux représentations numériques des Itinéraires culturels (Severo, 2018) pointe l'intérêt du questionnement méthodologique, tant théorique qu'empirique, à partir

4. L'Accord partiel élargi sur les Itinéraires culturels (APE) a été mis en place en 2010 par le Conseil de l'Europe. Il est basé sur deux résolutions – RM/Res(2013)66 et RM/Res(2013)67 – du Comité des ministres du Conseil de l'Europe. La Résolution RM/Res(2013)67 précise les règles d'octroi de la mention «Itinéraire culturel du Conseil de l'Europe».

d'une approche interdisciplinaire des sciences humaines et sociales et de nouveaux corpus de données numériques (Facebook, Instagram). Notre démarche se situe dans ce courant d'étude et a consisté à tenir compte de cette double articulation réflexive et expérimentale dans le but de confronter les points de vue, les tensions et les sens donnés aux éléments de collecte. Nous ne nous sommes pas tant intéressées au discours politique du Conseil de l'Europe qu'au relais discursif d'un tissu d'acteurs locaux, notamment celui d'un itinéraire porteur, c'est-à-dire l'entité administrative responsable de la mise en œuvre d'un itinéraire (FESC) et du dialogue qu'elle crée (ou non) avec ses membres. Ce millefeuille d'acteurs (itinéraire porteur, membre, membre associé, membre institutionnel) nous a semblé pertinent à étudier par le biais de dynamiques d'acteurs impliqués dans une fédération européenne, notamment celle des sites clunisiens. Selon nous, l'expérience culturelle accumulée par les acteurs tout au long de leur vie ou de leur carrière de membre éclaire la démarche empirique ascendante. En d'autres termes, elle met en question et étudie les sens donnés aux formes du patrimoine européen à travers la posture de l'acteur membre, lui-même affilié à un réseau élargi de portée européenne que nous précisons dans la section suivante.

9.2. EXPÉRIENCE CULTURELLE ET JEUX D'ACTEURS : L'EXEMPLE DE LA FÉDÉRATION EUROPÉENNE DES SITES CLUNISIENS (FESC)

L'enquête qualitative proposait dans un premier temps d'apporter un éclairage quant à l'identité de l'acteur membre, susceptible de nous renseigner sur les expériences culturelles des acteurs au sein du réseau de la FESC, tout en analysant les mécanismes du régime de patrimonialisation à l'œuvre. En outre, nous avons souhaité déterminer les représentations sociales (Rautenberg, 2003) que s'en forgent ces parties prenantes. Il s'est agi alors de réfléchir au rôle et au statut de ces acteurs au cœur de ce régime en réseau à travers la manière dont les acteurs les conçoivent. En d'autres termes, nous analysons comment ils situent et qualifient eux-mêmes leur participation aux activités de la Fédération européenne des sites clunisiens (FESC), le sens qu'ils lui accordent et leur positionnement vis-à-vis de celle-ci. Nous avons donc mené dix entretiens semi-directifs en face à face dans le but d'amener les acteurs à adopter une posture réflexive quant à leur qualité de membres actifs au sein de la FESC. Nous les avons notamment questionnés sur leur parcours personnel, leur projet initial d'adhésion, puis les avons invités

à commenter la relation qu'ils entretiennent avec la FESC, dans le but de collecter des récits et des témoignages de membres quant à l'ancrage de ces thématiques dans l'idée d'un réseau d'acteurs. Autrement dit, l'enquête étudie l'expérience culturelle des acteurs, elle-même collectée sous la forme de récits de membres.

Rappelons que selon l'approche méthodologique ascendante, l'acteur membre revêt *a priori* une agencité élargie au sens sociologique, c'est-à-dire une capacité d'action propre (Giddens, 1987), mais aussi au sens philosophique de leur «puissance d'agir» (Ricœur, 2001) et au sens anthropologique de leur «capacité à générer un changement dans le monde» (Landry, 2010), en somme à agir sur un dispositif patrimonial: à le concevoir, à le réfléchir et à le mettre en œuvre. C'est là un présupposé empirique de cette enquête. De ce point de vue, nous partons du postulat que l'acteur est doté d'une telle capacité d'action, d'un pouvoir de décision et de mise en œuvre des processus patrimoniaux auquel il participe.

En effet, l'acteur «membre» est ici envisagé comme un acteur social, c'est-à-dire un individu représentant un groupe social donné et issu de celui-ci: investi auprès d'un site clunisien et de sa communauté sociale dans notre étude de cas. D'un point de vue sociosymbolique (Davallon, 1999), il est un praticien du patrimoine ou un producteur de patrimoine (Gravari-Barbas, 2014), c'est-à-dire celui qui vit et pratique le patrimoine, son détenteur (Bortolotto, 2008), ou encore celui qui témoigne d'un lien personnel, voire intrinsèque, à ce dernier. Or dans le contexte contemporain, «la fabrique du patrimoine ne se conçoit plus sans l'implication des sujets sociaux» (Pianezza, 2017, p. 10) reconnus comme ses détenteurs en vertu du rapport intime qu'ils entretiennent à celui-ci. Ainsi, l'acteur social intéressé à la cause patrimoniale doit être envisagé comme un actant, c'est-à-dire un individu qui a pris l'initiative de s'investir, sur le plan associatif ou professionnel, dans le but de promouvoir ce patrimoine (Glevarec et Saez, 2002). Dès lors se dessine un profil d'acteur engagé et militant, de type bénévole doté d'une posture de décideur, qui encourage, voire prescrit, la prise en compte de ses opinions dans les processus de construction patrimoniale. En effet, face à «l'émergence contemporaine [...] à la fois d'acteurs sociaux et de discours qui visent à renforcer un espace de décision sur ce qui doit être patrimonialisé et selon quelles modalités» (Tardy et Dodebei, 2015, p. 9), il est fréquent d'observer qu'un cadre normatif «légitime le rôle des nouveaux acteurs qui vont se positionner comme des interlocuteurs incontournables dans les programmes d'intervention patrimoniale» (Bortolotto, 2008, p. 34). Notre étude se situe donc dans le contexte contemporain d'un «changement de régime de patrimonialité, caractérisé par de nouveaux producteurs de patrimoine, de nouvelles valeurs, de nouvelles fonctions et significations ainsi que de nouvelles échelles patrimoniales» (Gravari-Barbas, 2014, p. 22).

Autrement dit, le contexte est celui d'une montée en voix de l'acteur social et d'une reconnaissance de son autorité grâce à son expérience culturelle capitalisée au sein des processus patrimoniaux. C'est en ce sens qu'il nous a semblé pertinent d'analyser les modalités de sa participation à de tels processus et la manière dont ces derniers transforment les régimes de patrimonialisation contemporains, notamment à partir de l'exemple des ICCE. Il s'est agi de comprendre les identités déclarées ou tacites des membres et la manière dont ils forment un «réseau d'acteurs» qui semble, selon nous, amener le chercheur à définir les mécanismes fonctionnels du régime de patrimonialisation en réseau de cet objet culturel.

L'enquête nous a alors permis de saisir deux types d'éléments éclairant le régime de patrimonialisation en réseau, d'une part l'identité (ou profil) des membres, elle-même construite sur l'expérience culturelle, que nous qualifions de plurielle voire d'hybride, et, d'autre part, les logiques d'appartenance des membres. Nous proposons d'étudier un profil d'acteurs du réseau de la FESC selon les dynamiques observées sur le terrain. Notons que si l'on tente de dresser une typologie des différents profils d'acteur membre, un premier constat se pose : le profil multicasquette de l'acteur membre et la manière dont il caractérise l'opérativité du régime de patrimonialisation en réseau. Nous souhaitons donc préciser la catégorie de l'acteur institutionnel à partir des données empiriques collectées par l'enquête qualitative.

Dans cette catégorie, nous rassemblons notamment les individus mobilisés en faveur d'un projet politique de mise en réseau des acteurs du patrimoine clunisien, dans une perspective de développement territorial ou touristicoéconomique. Dans le cadre de notre enquête, différents sous-profils d'individus sont apparus relever de cette typologie, comme certains agents employés par la Fédération, dont la mission principale concerne la gestion du réseau basée sur une expérience culturelle de type professionnel. En tant qu'association de membres, la FESC se présente comme un organe technique et administratif chargé de représenter le tissu européen des acteurs membres. Ainsi, les employés de cette structure sont qualifiés d'agents professionnels au service de leurs membres mais aussi, d'acteurs engagés dans la protection et la valorisation du patrimoine clunisien à l'échelle européenne. Par ailleurs, en tant qu'organisme la Fédération est également mandatée pour porter la voix des membres auprès des institutions locales, nationales et internationales, qu'il s'agisse des administrations départementales, régionales, ou du Conseil de l'Europe et de l'UNESCO. En somme, la Fédération se situe dans une sorte d'entre-deux, intervenant à la fois auprès des plus hautes instances institutionnelles telles que le Conseil de l'Europe, y jouant de plain-pied un rôle d'actant, et évoluant d'autre part en lien constant avec les membres et une diversité de praticiens du terrain. La FESC incarne, ici, la figure d'épicentre de réseau

ou de tête de réseau dans laquelle se dessine une polyvalence de compétences, de tâches et de missions de terrain. De la même manière, les membres du conseil d'administration de la Fédération évoluent dans une position de représentativité des membres et de médiation entre deux niveaux de rapport au patrimoine : celui du membre et celui des institutions. Par exemple, le président de la FESC cumule plusieurs fonctions officielles auprès de l'État français (député, siégeant ainsi à l'Assemblée nationale, après avoir occupé d'autres fonctions). Le choix de ce profil politique d'acteur au rang de président de la FESC illustre bien la vocation de gouvernance de cette dernière, tout en l'inscrivant dans une logique de représentation des associations de membres. Cette idée nous permet alors de mesurer la fonction d'intermédiaire, voire de médiateur politique que joue la Fédération, à l'interface entre les élus et les membres. Dans cette catégorie institutionnelle, nous pouvons situer un certain nombre d'acteurs satellites issus du corps politique et administratif traditionnel : élus et employés des collectivités territoriales investis selon différents degrés dans les activités de la FESC. Citons la participation d'une élue en région, sollicitée pour construire les relations transfrontalières avec l'Italie du Nord et faire progresser le dossier d'inscription des sites clunisiens sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO. Ces acteurs exercent donc des dynamiques de réseau selon une expérience culturelle de type politique et social de proximité.

Pour comprendre l'investissement des élus locaux des territoires, rappelons combien l'objet patrimonial a cela de particulier qu'il suscite l'établissement d'une relation mutuelle entre le corps politique et le groupe social :

Il est clair que c'est l'autorité de la mémoire [ici comprise comme la parole d'acteurs sociaux concernant le patrimoine] qui donne un statut au territoire [local administré par les élus], que si l'on peut effectivement définir, justifier et mettre en scène des mémoires, alors on a la possibilité de donner une réalité, de donner un sens à une action territoriale. De ce point de vue, le patrimoine sert à l'institution du territoire, lui donne un sens, d'où [...] [l']obligation pour les élus de travailler avec les associations du patrimoine (Saez, 2005, p. 62).

Il y a donc un bénéfice mutuel évident à mettre en relation les expériences culturelles des praticiens du patrimoine et des élus : la FESC se fait la médiatrice de cette rencontre, ainsi que l'espace de travail de leur collaboration.

Nous repérons alors une spécificité de circulation entre les catégories d'acteurs dans la mesure où la FESC se dessine comme un organe de mise en relation entre les individus, dont la vocation est de faciliter les échanges. De fait, la forme dynamique en réseau, ici en tant

qu'organe administratif de mise en lien, tend logiquement à fluidifier les frontières et les passages entre typologies d'acteurs. Or une telle porosité typologique des catégories de membres détermine la manière dont ces acteurs opèrent, au sein du régime de patrimonialisation en réseau, en interrelation constante entre les différents groupes, les profils et les expériences d'acteurs. Ici, on comprend à quel point l'acteur membre se fait structurant du fait de son expérience au sein du régime de patrimonialisation en réseau.

9.3. LOGIQUES SYMBOLIQUES D'APPARTENANCE ET D'ADHÉSION DES ACTEURS À LA FESC

Une fois l'identité et l'expérience de l'acteur «membre» posées, il nous faut sonder son projet d'adhésion mais aussi celui de faire adhérer d'autres acteurs autour de valeurs communes et de projets fédérateurs (inscription UNESCO), en lien avec les logiques d'appartenance à la FESC. Ce sont les entretiens réalisés auprès des représentants des sites patrimoniaux membres de la FESC et une série de documents fournis par le bureau de la Fédération qui ont éclairé les logiques d'adhésion des membres. Celles-ci nous permettent alors de pointer les mécanismes de fonctionnement qu'ils conditionnent, soit l'opérativité du régime de patrimonialisation en réseau. Ce qui apparaît le plus fortement, c'est un principe de coopération entre les différents acteurs du réseau. Toutefois, ce principe est bousculé par des tensions entre les acteurs qui présentent, d'une part, des logiques de travail hétérogènes (associatives et locales) et, d'autre part, des injonctions issues de l'affiliation institutionnelle du site patrimonial à un collectif plus large, à savoir la FESC elle-même, et par extension l'organisme européen qui administre la certification ICCE, le Conseil de l'Europe. Or cette tension semble constitutive de la manière dont le régime de patrimonialisation opère.

Un premier repérage nous permet de situer le creuset identitaire qui sous-tend les logiques d'adhésion des membres de la Fédération et la démarche de promotion qui l'accompagne. Fondée en 1994, la FESC regroupe un ensemble de sites patrimoniaux dits clunisiens. Ils acquièrent le statut de membre en vertu de leur affiliation historique à l'abbaye de Cluny, laquelle leur permet de documenter, de justifier, puis de revendiquer une appartenance à la FESC. Cette documentation retrace en partie l'expérience culturelle des membres affiliés à un site clunisien. Notons que les critères de sélection des membres stipulent qu'un candidat est «reconnu comme [...] site clunisien par

son rattachement direct ou par des liens privilégiés avec l'abbaye de Cluny⁵». Cette filiation d'ordre matériel est fondée sur la trace d'un patrimoine bâti lié à l'histoire clunisienne, mais aussi immatérielle, reposant sur un esprit et une identité clunisiens partagés entre ses membres. En effet, pour être considéré comme clunisien, le site affilié doit témoigner dans le temps de relations soutenues avec l'ordre de Cluny et justifier d'une appartenance à une communauté de valeurs. Cela nous pousse à nous interroger sur la nature du lien qui unit les membres entre eux et de celui qui les rattache à l'entité administrative qui les regroupe, la FESC. L'adhésion à cet organe est présentée comme un projet permettant de recouvrer une identité propre qui a toujours existé, de rallier une communauté de rattachement naturelle, de partager une expérience culturelle clunisienne, de rétablir institutionnellement une continuité historique d'appartenance à ce collectif, jusqu'alors reconnue informellement par la mémoire collective. Ce constat nous pousse à nous questionner sur la nature du réseau formé par la FESC, défini selon une double posture : en tant que regroupement juridique fondé sur une réalité historique, attestée par des documents administratifs, mais aussi en tant que collectif, soudé par une filiation symbolique, clunisienne. Rappelons que la formule « site clunisien » a été inventée récemment par la Fédération pour répondre à la complexité définitionnelle des ICCE et rendre ainsi visible ou dicible une identité collective jusqu'alors difficile à saisir :

Qu'est-ce qu'un *site clunisien* ? Cette question, d'apparence simple, se révèle plus complexe quand on en cherche les réponses. En effet, avant la naissance de la Fédération, en 1994, le terme « site clunisien » n'est jamais utilisé. On trouve des occurrences telles que *prieuré clunisien, monastère clunisien, abbaye clunisienne*, ramenant toujours à un lieu habité par une communauté monastique. Or, qui s'intéresse à la question se rend vite à l'évidence que le patrimoine foncier des moines de Cluny n'est pas constitué que de monastères. La Fédération propose donc ses propres définitions, validées par les membres de son comité scientifique, qui lui permettent, en conformité avec la réalité historique, de bâtir un réseau culturel qui ne soit pas d'inspiration *stricto sensu* monastique. [...] Le réseau clunisien ne se limite en effet pas aux seuls monastères⁶.

Pour gagner en légitimité, l'identité clunisienne, telle qu'elle est mise de l'avant par les membres de la Fédération, est alors située dans le temps : les discours recueillis s'attachent à démontrer son historicité,

5. D'après un document énumérant les « modalités d'adhésion 2019 ». Ce dernier a été aimablement mis à notre disposition par la FESC, ainsi que les autres documents cités dans ce chapitre.

6. FESC : <<http://www.sitesclunisiens.org/category-13-0-apprehender-la-diversite-de-l-heritage-clunisien>>, consulté le 14 août 2020.

son épaisseur temporelle, en soulignant l'existence continue de réseaux de relations entre lieux, individus et entités par leur lien de proximité, qu'il soit patrimonial, politique ou symbolique. La revendication d'une identité commune devient alors le critère qui permet de décréter l'affiliation à la Fédération, ensuite justifiée selon le leitmotiv du «réseau» formé, au sens d'un tissu de relations basées sur des expériences culturelles partagées. Or, si l'on approfondit les logiques d'appartenance des sites membres, c'est-à-dire les membres propriétaires d'un site clunisien, nous pouvons constater combien elles s'inscrivent dans le prolongement de cette identité clunisienne que nous souhaitons préciser. Ici, les motivations s'orientent vers la mise en lien avec l'ensemble des autres membres de la FESC. C'est une première logique communicationnelle qui se fait jour et semble organiser les relations et les travaux communs entrepris, dans un esprit d'expériences et de coopération collective, puisque la plupart des activités proposées aux membres consistent en des rassemblements (voyages, assemblées générales) destinés à agir comme arènes de discussions et de réflexions partagées sur les (bonnes) pratiques de chacun, un espace de réflexivité en somme. Nous retenons alors trois types de projets qui poussent les acteurs à adhérer et qui semblent converger vers une telle logique communicationnelle. Ces trois types de projets peuvent être indépendants ou concomitants selon le membre, définissant dans le premier cas la motivation initiale à adhérer à la Fédération, puis dans le second cas, une étape du processus d'adhésion, et dans le troisième cas, les finalités recherchées par l'adhésion.

Le premier rejoint le schéma identitaire dessiné plus tôt : il concerne le projet de cultiver l'esprit de famille à l'ordre de Cluny, nous invitant à caractériser de manière symbolique la relation des membres à la FESC et par extension la définition d'un réseau de type ICCE. Les membres disent partager des «valeurs communes» (entretien, 2019). Se dessine alors l'image de la Fédération sur le modèle d'un portrait de famille : la terminologie employée dans les entretiens fait référence aux autres membres en tant que «cousins» (entretien, 2019) et évoque le modèle d'une généalogie appuyant la représentation du réseau comme foyer d'une identité collective clunisienne. Certains membres rapportent ainsi avoir adhéré au nom de cette fraternité «pour [...] connaître d'autres expériences... ç'a été au début une grande famille. [...] Au début on se reconnaissait tous, on se rencontrait tous, voilà, c'est vrai que c'est une grande famille» (entretien, 2019).

Cette logique d'appartenance qui tend à rejoindre, voire à retrouver une «famille» patrimoniale (entretien, 2019), conditionne les mécanismes de travail au sein du réseau, puisqu'elle produit du lien entre ses acteurs.

Émerge alors un second type de projet lié à la mise en œuvre des activités du réseau. Les membres décrivent la Fédération comme cet organisme qui construit les «*liens entre personnes ou institutions partageant des connaissances*», selon des «*intérêts communs, [un] partage de compétences, de passions et de valeurs et un but commun*» (entretien, 2019). Il ressort des entretiens l'idée d'une communauté clunisienne qui permettrait de caractériser plus finement la forme du réseau selon le regard porté par les acteurs sur ce dernier. Ici, les acteurs enquêtés soulignent la perspective de nourrir des échanges, de réaliser un partage d'expériences, de bonnes pratiques en matière de médiation et de communication patrimoniales. Il y a là le projet de construire et d'entretenir le dialogue, à la fois dans l'idée de soutenir la pratique professionnelle de chacun, de l'enrichir, dans une perspective sociale et européenne. Les membres parlent alors de cultiver le lien, de favoriser la «*coopération*» (entretien, 2019): «*On s'est vu à la dernière assemblée générale, se sont engagées des discussions, des conversations, on a dit: "Tiens on pourrait travailler ensemble." Et on les a invités [...] donc ça c'est primordial. Et puis surtout de capter des expériences qui ont été testées ailleurs, qui ont marché, qui n'ont pas marché et ça nous permet de recentrer un peu nos actions*» (entretien, 2019).

La participation au réseau s'opère à partir d'une expérience sociale en soi, une expérience culturelle relationnelle favorisant donc l'échange de proximité entre les membres.

Enfin, une troisième catégorie de projet, que nous percevons en particulier chez les membres professionnels, décrit un projet d'adhésion lié à la possibilité de conquérir un surcroît de visibilité de leur site ou d'«*accroître la notoriété*» du site clunisien: «*[C]'est pour ça qu'on est rentré là-dedans, pour pouvoir justement promouvoir, pour pouvoir se faire connaître*» (entretien, 2019).

De manière générale, l'appartenance à un organe plus vaste comme celui de la FESC, par exemple, doit faciliter pour ses membres la mise en tourisme de leur site, selon une logique de développement territorial, au moyen d'une déclinaison de la marque «*FESC*» ou «*site clunisien*». L'appartenance à un réseau pourra selon certains enquêtés décupler l'effet de ses actions, en redoubler l'efficacité. En d'autres termes, nous disent les membres interrogés, l'adhésion facilite une mise en réseau, au sens d'une alliance de pairs, capable d'accompagner la mise en communication du site.

Cette première logique d'appartenance nous invite à discerner une opérativité communicationnelle du régime de patrimonialisation en réseau, au sens où la mise en relation et le travail mutuel des acteurs constituent à la fois son mode opératoire de fonctionnement, sa visée et sa finalité: «*Moi, je pars du groupement humain, je pense que c'est*

essentiel. D'ailleurs [...] pour moi c'est le réseau qui est au centre qui va vers les sites qui se relient entre eux [...] parce que pour nous c'était important et parce qu'on s'en est pas mal servi, c'est l'expertise historique et ça nous a permis d'éviter de faire des erreurs» (entretien, 2019).

Lors des entretiens, les acteurs désignent le réseau comme un espace de partage qui repose sur la coopération et l'expérience culturelle des membres des sites clunisiens, préférant les rencontres entre les itinéraires, plutôt que les «*grand-messes*» pour lesquelles ils sont périodiquement convoqués par les institutions européennes. Les membres nous disent ainsi rechercher cette fabrique artisanale du patrimoine «*en famille*» telle qu'elle est rendue possible par les ICCE, dans «*un rejet du fonctionnement technocratique [...] tout autant [que d'une] forme de désenchantement*» (Gaillard, 2017, p. 75) vis-à-vis de certaines institutions européennes.

Nous repérons enfin une seconde logique visant à favoriser les dynamiques institutionnelles au sein du réseau. En effet, la Fédération accorde une large part aux adhésions institutionnelles, issues des collectivités territoriales, qui semblent être amenées à croître si l'on considère les récentes orientations et mesures juridiques concrètes de la Fédération en ce sens : «*En 2015 [...], la révision de la gouvernance de notre Fédération, engagée depuis de nombreux mois, est arrivée à son terme*» (FESC, 2015). On trace ensuite l'historique de ce trait d'évolution :

Les trois moteurs initiaux de la Fédération furent simultanément les collectivités locales (communes essentiellement) les associations patrimoniales ou culturelles et les particuliers. Ces derniers, férus d'histoire ou d'architecture, ne purent, malgré leur nombre, s'imposer. Les statuts de 2016 ne firent qu'entériner leur effacement, ce collège ne participe pas à ces élections. Pour leur permettre une représentativité à la hauteur de leurs compétences, nous les incitons vivement à adhérer à une association promouvant un site clunisien (FESC, 2016).

Au terme de cette discussion, l'enquête a permis de faire émerger l'idée du réseau, tant dans la posture que les liens des acteurs patrimoniaux à travers une structure associative (FESC) que dans le mode définitionnel et opératoire d'un régime de patrimonialisation singulier, propre à l'objet «*Itinéraire culturel*» à partir de l'exemple des sites clunisiens.

En effet, l'enquête qualitative a pointé l'étude des dynamiques patrimoniales en réseau, et le sens interprétatif que les acteurs lui accordent. Nous avons notamment montré combien cette notion véhicule pour les membres d'une fédération européenne un certain nombre de valeurs sociales et patrimoniales, en tant qu'espace de citoyenneté, d'expé-

riences culturelles, d'échanges et de coopération. Il apparaît alors clairement que l'appartenance à un réseau est associée à une récompense, également qualifiée de reconnaissance patrimoniale à l'échelle individuelle et collective, en tant que site dit clunisien.

Les modalités d'appartenance observées lors de notre enquête selon des logiques d'adhésion à la FESC doivent alors se lire comme une forme de patrimonialisation, d'autant plus forte symboliquement qu'il ne s'agit pas seulement de se voir attribuer un statut patrimonial, mais de bénéficier du prestige de la marque clunisienne et de la fierté ressentie d'appartenir à une communauté patrimoniale de type familial: l'acteur membre intègre un réseau social et patrimonial entendu en tant que famille patrimoniale légitime et fédératrice. Ainsi, le réseau sous-tend pour ses membres l'idée d'un rassemblement d'acteurs, recherché comme tel, et doté d'un statut élargi (Europe). Ici, le réseau désigne d'une part l'objet patrimonial en jeu, celui de l'Itinéraire culturel, entendu comme un espace de mise en relation des acteurs; d'autre part, il désigne son mode opératoire, c'est-à-dire la manière dont il opère sur le terrain selon une méthodologie singulière et un processus de construction patrimoniale à partir d'une telle mise en relation. C'est donc en ce sens qu'il se donne à voir comme un régime de patrimonialisation singulier: plus qu'un processus articulé autour d'un objet culturel, il propose «une façon spécifique de produire du patrimoine» (Davallon, 2015, p. 29).

Enfin, le régime de patrimonialisation en réseau désigne selon nous un processus communicationnel de mise en relation d'acteurs sociaux du patrimoine visant à construire du lien à mesure qu'il produit le patrimoine. Ce serait l'opérativité de ce régime, la manière dont il se met en œuvre et la finalité qu'il poursuit. L'exemple d'un réseau d'Itinéraire culturel, comme celui de la FESC, a permis d'analyser les mécanismes de ce processus. En tant que chercheurs à l'écoute des acteurs membres, de leur manière dont ils vivent ce réseau, dont ils le racontent et dont ils décrivent son opérativité et son sens symbolique, nous avons tenté de comprendre comment il se donne à voir par la recherche et la mise en œuvre d'une communauté patrimoniale basée sur l'expérience culturelle de ses membres, en réactivant ou en reconnaissant des liens entre membres géographiquement éloignés autour d'un patrimoine partagé. Par ailleurs, une telle communauté patrimoniale permet d'étudier la construction idéologique de la Fédération: d'un point de vue symbolique, elle se traduit sur le plan des logiques d'adhésion des membres aux réseaux d'associations patrimoniales, puisque celles-ci sous-tendent un certain nombre de valeurs partagées à travers le projet de rejoindre un collectif: un réseau d'acteurs. Marie Gaillard (2017) rappelle en ce sens combien l'idée du réseau peut se penser comme un projet lié à une utopie. C'est alors cela qui conditionne sa manière d'opérer: le fondement symbolique, l'attachement des membres à leur

famille clunisienne confère son assise au collectif formé par les réseaux d'acteurs. C'est là, d'un point de vue symbolique, l'un des mécanismes les plus signifiants qui ressort du régime de patrimonialisation en réseau et qui conditionne sa mise en œuvre, notamment sur le mode d'une mise en relation entre les acteurs.

BIBLIOGRAPHIE

- BERTI, É. (2012). *Itinerari Culturali del Consiglio d'Europa. Tra ricerca di identità e progetto di paesaggio*, Florence, Firenze University Press.
- BORTOLOTTO, C. (2008). «Les enjeux de l'institution du patrimoine culturel immatériel – Compte-rendu du séminaire organisé au *Laboratoire d'anthropologie et d'histoire de l'institution de la culture* (Lahic) (2006-2008)», *Culture et Recherche*, (116-117), p. 32- 34.
- BRIANSO, I. (2018). «Les “sites clunisiens” vs Clunypedia: un inventaire patrimonial réinventé?», *Netcom*, 32(3-4), p. 347-354.
- BRIANSO, I. et F. RIGAT (dir.) (2019). *Culture et Musées*, (33), «La fabrique des patrimoines européens au XXI^e siècle».
- CONSEIL de l'Europe (2013). *Résolution CM/Res(2010)53 instituant un Accord partiel élargi sur les Itinéraires culturels*, <https://search.coe.int/cm/Pages/result_details.aspx?ObjectID=09000016805cdaea>, consulté le 8 septembre 2020.
- DAVALLON, J. (1999). *L'exposition à l'œuvre. Stratégies de communication et médiation symbolique*, Paris, L'Harmattan, coll. «Communication».
- DAVALLON, J. (2006). *Le don du patrimoine: une approche communicationnelle de la patrimonialisation*, Paris, Hermès Science-Lavoisier.
- DAVALLON, J. (2015). «Mémoire et patrimoine: pour une approche des régimes de patrimonialisation», dans C. Tardy et V. Dodebei (dir.), *Mémoire et nouveaux patrimoines*, Marseille, OpenEdition Press, p. 21-41.
- FESC, (2015). Rapport d'activité.
- FESC, (2016). Rapport d'activité.
- GAILLARD, M. (2015). *De la construction à la diffusion du patrimoine européen dans les réseaux transnationaux: processus d'appropriation, de médiation et de transmission dans les itinéraires culturels du Conseil de l'Europe*, thèse de doctorat en sciences de l'information et de la communication, Lille, Université de Lille.
- GAILLARD, M. (2017). «Les itinéraires culturels du Conseil de l'Europe: entre européanité revendiquée et utopie européenne», *Hermès*, (77), p. 71-77.
- GAILLARD, M. (2018). «Les Itinéraires Culturels du Conseil de l'Europe: une approche de la “marque” entre uniformisation et différenciation dans les représentations graphiques», dans M. Regourd (dir.), *Marques muséales*, Bayonne, Institut Universitaire de Varenne, p. 261-272.
- GIDDENS, A. (1987). *Social Theory and Modern Sociology*, Cambridge, Polity Press.
- GLEVAREC, H. et G. SAEZ (2002). *Le patrimoine saisi par les associations*. Ministère de la culture – DEPS, coll. «Questions de culture».
- GRAVARI-BARBAS, M. (dir.) (2014). *Nouveaux défis pour le patrimoine culturel*, rapport final des travaux du consortium Patrimoine(s), entre Territorialisation et Mondialisation (PA.TER.MONDI).
- JACOBI, D. (2017). «Homo turisticus. La délectation culturelle à l'ère du tourisme de masse», *Communication & langages*, (191), p. 15-27.
- LANDRY, J.M. (2010). «Repenser la norme, réinventer l'agencéité: entretien avec Saba Mahmood», *Anthropologie et Sociétés*, 34(1), p. 217-231.

- PIANEZZA, N. (2017). *La patrimonialisation selon l'immatériel ou la mémoire agissante : circulations des savoirs en contexte partenarial de production audiovisuelle*, thèse de doctorat en sciences de l'information et de la communication, Avignon, Université d'Avignon.
- RAUTENBERG, M. (2003). *La rupture patrimoniale*, Bernin, À la croisée.
- RICŒUR, P. (2001). *Le Juste II*, Paris, Esprit.
- SAEZ, G. (2005). «Patrimoine et associations», *Espaces et Sociétés*, 23, p. 59-62.
- SANTOS, X.M. (2017). «La construction touristique des Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle en Espagne: acteurs, regards et contradictions», *Sud-Ouest européen*, (43), p. 7-19.
- SEVERO, M. (dir.) (2018). *Netcom*, 32(3-4), «Itinéraires culturels et représentations numériques».
- TARDY, C. et M. GAILLARD (2018). «Mises en représentation de l'itinéraire culturel européen sur Facebook: entre banalité et géopolitique», *Netcom*, 32(3-4), p. 263-286.
- TARDY, C. et V. DODEBEI (dir.) (2015). *Mémoire et nouveaux patrimoines*, Marseille, OpenEdition Press.
- TORNATORE, J.L. (dir.) (2019). *Le patrimoine comme expérience. Implications anthropologiques*, Paris, Maison des sciences de l'homme.
- TURGEON, L. (2010). «Introduction. Du matériel à l'immatériel. Nouveaux défis, nouveaux enjeux», *Ethnologie française*, 40(3), p. 389-399.
- WOLFF, J.-P. (2004). «Réseaux de villes et réseaux culturels dans l'Ouest», *Norois*, (190), p. 97-109.




COLLECTION
PUBLICS ET
CULTURE


CHERCHEURS À L'ÉCOUTE

Méthodes qualitatives pour saisir
les effets d'une expérience culturelle



Sous la direction de **Marie-Sylvie Poli**



 Presses
de l'Université
du Québec